

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

Représentée par son président, Monsieur Bernard AMSALEM
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **10 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Prévention dopage (10 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 750 500 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

27 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME

LE DIRECTEUR DES SPORTS

22/07/2016
VISE LE 22/07/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01299.102

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engage. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	4 040 000 €	2 730 000 €	2 360 000 €	1 680 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	630 000 €	350 000 €	200 000 €	430 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	2 010 000 €	1 530 000 €	1 410 000 €	600 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	650 000 €	100 000 €	0 €	650 000 €
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	1 075 000 €	440 000 €	350 000 €	725 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	330 000 €	90 000 €	50 000 €	280 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	330 000 €	90 000 €	50 000 €	280 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	745 000 €	350 000 €	300 000 €	445 000 €
Action 3				
690 000 €	430 000 €	330 500 €	359 500 €	
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	380 000 €	230 000 €	177 500 €	
Accompagnement sanitaire préventif	260 000 €	165 000 €	108 000 €	152 000 €
Prévention dopage	50 000 €	35 000 €	20 000 €	30 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	415 000 €	128 000 €	118 000 €	297 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Action 4				
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	400 000 €	120 000 €	110 000 €	290 000 €
Action 1				
75 000 €	40 000 €	30 000 €	45 000 €	
Structuration fédérale	75 000 €	40 000 €	30 000 €	45 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	75 000 €	40 000 €	30 000 €	45 000 €
Action 1				
45 000 €	35 000 €	15 000 €	30 000 €	
Promotion des pratiques sportives pour tous	45 000 €	35 000 €	15 000 €	30 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	505 000 €	280 000 €	232 000 €	273 000 €
Action 1				
395 000 €	200 000 €	182 000 €	213 000 €	
Promotion des pratiques sportives pour tous	320 000 €	150 000 €	132 000 €	188 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	75 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	50 000 €	60 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	110 000 €	80 000 €	50 000 €	60 000 €
Action 1				
30 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €	
Structuration fédérale	30 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	30 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €
Action 1				
227 000 €	76 000 €	15 000 €	212 000 €	
Programmes d'échanges internationaux	227 000 €	76 000 €	15 000 €	212 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	15 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1				
15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
TOTAL	7 157 000 €	4 214 000 €	3 500 500 €	3 636 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 750 500 €

3

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

ECONOMIE SOCIALE PARIS
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
TEL :

Intitulé du compte FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

ECONOMIE SOCIALE PARIS
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
TEL :

Intitulé du compte FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13